[illegible] se ranger sur les trottoirs qui environnent la place, à condition qu'ils n'en occuperont pas une largeur de plus de 3 pieds.

Mr. Barthe—Je croirais plus à propos d'inviter le maire, sans résolution, d'autoriser les marchands en question à rester provisoirement sur la levée—adopté.

Mr. Rodriguez—Comme c'est la première fois que j'aie pris la parole depuis mon entrée au Conseil, avant que d'aborder la discussion qui [illegible], j'espère que vous ne trouverez pas hors de l'ordre un préliminaire qui n'occupera que trois minutes, l'attention du Conseil, et que je crois indispensable dans la circonstance.

Je dis, Mr. le Président, qu'en prenant le siège que les loix ont désigné au 3e. district, et qu'il a regardé comme vacant, pendant six mois, il s'incorpore [illegible] la grande famille municipale, pour coopérer pour sa part au bonheur commun.

Quand à moi, qui en suis le représentant, je déclare que je viens à cette chambre avec les meilleures dispositions possibles d'être utile à l'administration de la chose publique. Vous expérimenterez la vérité de cette déclaration en toute occasion, pourvu que vos demandes soient en harmonie avec la justice impartiale. J'oublie tout ce qui est arrivé et ce qui s'est passé dans l'interrègne ou la vacance du 3e. district, car je n'userai d'aucune réserve en son nom et au mien, que dans le cas extraordinaire où l'abandon de ces réserves porterait un grand préjudice à mon district.

Cependant, je suis chargé par commission spéciale de mon dit district de vous demander qu'à l'arrivée de la Législature, un comité soit nommé par vous, pour [illegible] la conduite de la Cour de district à l'égard du Conseil. Et dans le cas où vous vous refuseriez à cette demande, mon district m'a autorisé à agir en son nom. Mon intention n'est pas de dénoncer ni de poursuivre personne; et bien moins un juge que nous respectons. Il [illegible] seulement d'obtenir une déclaration plus positive des lois que moi et ceux qui pensent comme moi croyent violées. Quelle que soit l'opinion d'une partie des membres de ce Conseil, il est de l'intérêt de tous, que ce point soit éclairci et que cette autorité municipale, si respectable dans tous les pays civilisés, [illegible] si dans ses [illegible] électives elle peut être bravée [illegible] une cour.

En temps opportun, je présenterai la résolution écrite sur la nomination du comité. En attendant, je demande que [illegible] journal des séances mention soit faite de ma demande.

Comme les ordonnances de police sont [illegible], je demande qu'un comité de 3 membres, 1 du faubourg supérieur, 1 du centre de la ville et 1 du faubourg Marigny soit nommé pour réformer les anciennes ordonnances et pour les remplacer. Je sais qu'un comité a été chargé de la révision générale des ordonnances; mais le comité que je propose travaillera particulièrement [illegible] qu'il pourra remplir.

La police actuelle est mal faite, parceque les ordonnances sont mauvaises, principalement en ce qui concerne la garde de ville, les commissaires &c. En conséquence [illegible] la nomination d'un comité de trois membres.

Mr. [illegible] ne vois pas la nécessité d'un nouveau comité, puisque nous en avons un chargé du travail général.

Mr. Canonge—Comme membre du comité chargé de reviser généralement toutes les ordonnances du Conseil, je désire que la nomination du comité proposé par Mr. Rodriguez soit faite. Ce n'est pas le tout d'avoir eu un secrétaire intelligent qui [illegible] les ordonnances, il faut que le comité les revise, et fasse sur chacune ses observations et ses propositions; [illegible] le travail d'un an! Or, si dans l'intervalle il se présente des objets d'un intérêt pressant, et qui méritent d'être [illegible] part, je crois qu'il est à propos d'en [illegible] particulièrement un comité pour [illegible] tant le travail du comité de [illegible] ordonnances. J'appuie en conséquence la proposition de Mr. Rodriguez.

La proposition mise aux voix est adoptée. MM. Rodriguez, Canonge et Palfrey sont nommés pour former ce comité.

(La suite au numéro prochain.)

ASSEMBLÉE EN FAVEUR DE L'ADMINISTRATION.

Les Principes et non les Hommes.

Une assemblée des amis de l'Administration du Gouvernement Général, aura lieu le Samedi 13 octobre à 6 heures du soir à la Bourse de Hewlett, à l'effet de nommer des délégués à la convention qui doit avoir lieu au Baton Rouge, le 1er. Novembre, et à l'effet aussi de nommer un comité de correspondance permanent. Les personnes qui désirent la ré-élection de notre Président *John Quincy Adams* sont invitées à se trouver à cette assemblée.

FEUILLETON.

[illegible]

Le récit suivant a été fait par un témoin oculaire.

"Revenant de [illegible], Dimanche 1er. Août 1819, vers six heures du soir, je vis une foule d'Indiens rassemblés sur le bord de la rivière, et j'appris qu'on allait célébrer une *suttee* (grande [illegible] n'ayant jamais été témoin d'un [illegible] spectacle, je dirigeai mon [illegible] du rassemblement, [illegible] satisfaire une barbare [illegible] l'empêcher, s'il était possible, à la malheureuse femme de s'immoler [illegible] son mari. Je m'informai aussitôt de ce que je pourrais faire en faveur de la victime, mais on me dissuada de rien entreprendre, attendu que la veuve avait manifestement exprimé le désir d'être brûlée avec le corps de son mari, et que l'autorité avait sanctionné ce vœu, conforme d'ailleurs à l'usage. Bientôt je vis paraître une vieille femme, plus morte que vive, portée par une autre femme, et entourée [illegible] d'on me dit être [illegible] arrivé au bord de la rivière [illegible] cruches d'eau sur la [illegible] on lui mit dans la main un paquet de feuilles qu'elle pouvait à peine porter; ensuite, après l'avoir dépouillée de quelques ornemens, on agitait ses cheveux avec des peignes de bois, et on l'approcha du bûcher sur lequel était étendu le corps de son mari. Alors, excitée par la foule qui poussait les plus horribles cris, elle monta sur le bûcher, on l'attacha avec une corde au corps du défunt, et en un instant elle disparut sous une quantité considérable de paille et de bambous secs. La flamme s'éleva alors au milieu d'un tourbillon de fumée, et en moins de deux minutes l'œuvre de la destruction fut achevé."

NAUFRAGE DE P. J. DUMONT [illegible].

Extrait de la relation [illegible] tif de Paris, et [illegible] à [illegible] incendiée.

CONCLUSION.

"J'étais depuis trente-trois ans dans les mains des koubals, livré à toutes les horreurs de la servitude, et [illegible] désormais à m'en affranchir, [illegible] extraordinaire vint [illegible]

Un Français appelé [illegible] était depuis cinq ans [illegible] comme il avait très bien [illegible] bonnes grâces d'Osman, qu'il marchait après son premier ministre. Manet, séparé de la France, n'avait point encore perdu la curiosité naturelle à ses compatriotes [illegible] de regarder par les fenêtres [illegible] du cheik, qui le surprit [illegible] peine capitale; mais Osman [illegible] faisait cas de son industrie, dont il avait grand besoin, daigna commuer la peine [illegible] en quinze cents coups de bâton [illegible] mille sur le derrière, et cinq cents [illegible] pieds; puis il le priva de ses richesses, ne lui laissant qu'un cheval et ses armes. Cette douceur dans le traitement, due à l'affection [illegible] de son maître, ne l'empêcha point de conserver contre lui le plus vif ressentiment.

"Quatre mois après sa guérison, le cheik raconta qu'il avait l'intention de surprendre le dey d'Alger, pour en arracher un tribut, et qu'il faut une grande quantité de poudre pour cette expédition. Ali-Manet, enchanté de cette confidence si importante, conçoit le dessein de la faire tourner à son avantage. Il va déposer son cheval dans un adouan (village) écarté dont il se trouvait gouverneur, en déclarant au cheik qu'il était mort. Osman lui en donne un autre, que Manet conduit à cet adouan, afin de détourner l'attention de son maître. Il monte le premier cheval, s'enfuit, passe devant le bagne en nous criant: Adieu! que nous entendîmes très-bien, sans nous douter de sa démarche.

"Le lendemain, le cheik ne le voyant point paraître au baise-main, selon l'usage, faveur uniquement accordée à Manet et au premier ministre, en demanda des nouvelles. Il ne conçut aucun soupçon dès qu'on lui eut rapporté que Manet ne pouvait être éloigné, puisqu'il avait laissé son cheval dans l'adouan. Le surlendemain, pensant qu'il avait été dévoré, l'on négligea des recherches. Manet, durant ces précieux momens traversait seul, avec autant de bonheur que d'intrépidité, cent vingt lieues de déserts, de montagnes, de forêts remplies de lions, de tigres et de léopards, trajet que les koubals, bien montés et bien armés, n'ont jamais fait sans une caravane de vingt à trente personnes.

"Il va trouver le bey de Titre, dont le pouvoir s'étend aux frontières des koubals du côté d'Alger, et l'avertit de prendre ses précautions contre Osman, dont les fils doivent l'attaquer sous peu de jours. Le bey, recevant cet avis, le fait accompagner par cent de ses [illegible] jusqu'à la ville d'Alger. Le dey retint Manet, et lui dit:—Si ta nouvelle est vraie, je te confère un emploi digne d'un pareil service; ta tête tombera si elle est fausse.—Manet confirme par serment ce qu'il vient d'avancer.

"Aussitôt le dey ordonne aux beys d'Oran, de Constantine, de Titre, de se réunir, et ils marchent à la fois sur divers points à la rencontre de l'armée d'Osman. Trois jours étaient à peine écoulés que les fils du cheik battirent les beys d'Oran et de Constantine: mais celui de Titre, plus heureux, les vengea; car, après avoir enveloppé ses ennemis, il les tailla en pièces, fit un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvèrent les deux généraux, enfans d'Osman.

Le vainqueur se disposait à leur trancher la tête, lorsque les deux l'ayant supplié de consentir à [illegible] contre des chrétiens, le bey envoya [illegible] Alger qui en [illegible] de cette nouvelle transaction par le [illegible] volontiers à l'échange. [illegible] Il se rendit au bagne où trois cents [illegible] qu'on appelait [illegible], et fit suspendre [illegible] deux cents autres furent ajoutés [illegible].

[illegible] je savais que les lieux où nous devions [illegible] étaient stériles; je marchais au contraire [illegible] de la colonne toutes les fois que [illegible] par des [illegible] vait me tenter. Ce jour-là je [illegible] avec gaieté, certain que le propriétaire [illegible] en silence, m'en [illegible] prit, car c'est [illegible] que je dois ma liberté, avec l'avantage de revoir mon pays. Pour[illegible] j'aie encore à gémir sur le sort de quinze [illegible] compagnons, qui selon toutes les apparences rendirent le dernier soupir dans l'esclavage.

"[illegible] paraissant devant le bey de Titre, nos fers tombèrent; on nous laissa le simple grillet indiquant notre servitude au profit du gouvernement d'Alger. On nous habilla, nous fûmes nourris trois mois entiers sans faire aucun travail. Quels délices! Je me croyais dans la terre de Chanaan! L'époque où le bey solde ses contributions au dey d'Alger étant arrivée, on nous conduisit à ce dernier; et voilà Pierre-Joseph Dumont esclave d'un nouveau maître.

"J'étais depuis huit mois dans ma nouvelle captivité, lorsque l'amiral Exmouth se présenta devant Alger, au mois d'Août 1816. Il exigea du dey la remise des esclaves chrétiens de toutes les nations, et fit en même temps ses dispositions pour bombarder la ville. On nous conduisit alors, au nombre de quatre cents, dont une centaine de Français, dans une immense caserne au sommet de la montagne d'Alger. Il nous fallut quatre jours pour y arriver. Dans l'appréhension d'une révolte, on nous avait enchaînés. Malgré le tems que nous avions mis à tourner la montagne, nous étions encore assez près de la rade pour voir fort distinctement le combat, qui nous offrit le spectacle le plus imposant dans l'incendie de la flotte algérienne. C'est alors que les coups tombèrent sur nos épaules, comme les boulets sur la ville; mais cet effet de la rage ennemie ne put nous empêcher de faire des vœux pour le succès des forces anglaises, car nous ne doutions pas qu'il ne marquât la fin de nos maux. Cependant le ministre du dey nous refusa cette consolation; car, [illegible] prévenir son maître, il commanda qu'on [illegible] têtes; en conséquence, on nous déclara que nous étions libres. Tous se précipitèrent à l'ouverture de la caverne pour en sortir: ce mouvement causait un grand embarras, on ne put [illegible] que lentement les têtes. Quatre venaient de tomber lorsque les Turcs, qui n'agissaient qu'avec répugnance, et qui sont d'ailleurs bien [illegible] que les Arabes, dépêchèrent un de [illegible] le dey, afin de faire cesser [illegible] le courrier porteur de cette bonne nouvelle fut de retour à dix heures du soir. Pendant cette intervalle, [illegible]-deux têtes avaient volé sur la poussière. [illegible], témoin de cette boucherie, et craignant le même sort, refusèrent longtems de sortir, [illegible] ce qu'entendant les cris de joie de ceux qui sortaient les premiers, ils furent certains de la vérité du message.

"Alors nous traînâmes nos fers en courant parmi les ronces et les épines, vers le rivage. Des chaloupes anglaises nous recueillirent; et là, nos dernières chaînes tombèrent au milieu des larmes de trois mille renégats, qui les voyaient du plus profond regret de ne pouvoir obtenir leur délivrance.

"Qui peindra mon étonnement d'apprendre à bord des vaisseaux les événemens de la révolution française! Tout ce qu'on me disait me paraissait si incroyable, que je me figurais que les Anglais s'amusaient à mes dépens et voulaient rire de ma crédulité. Je ne fus pas bien détrompé à Naples; ce ne fut qu'à Marseille, où l'on me fit le même récit, qu'il ne me fut plus possible de me refuser à l'évidence.

"Je fis couper ma barbe; mon menton avait une longueur de deux doigts au-delà d'un menton ordinaire; c'était une crasse durcie tellement identifiée à la peau, qu'elle en conservait l'apparence. Je l'ai fait disparaître en l'épongeant tous les jours trois mois de suite. J'ai aussi conservé longtemps au pied gauche une grosseur calleuse, causée par l'anneau du grillet, qui, seul avec la chape, pesait trois livres."

Une frégate anglaise conduisit Dumont à Naples, où il reçut de M. de [illegible], consul de France, les secours et les soins les plus empressés. De ce lieu il s'embarqua pour Marseille, où il retrouva un Lyonnais, compagnon de ses infortunes à Alger, et dont l'esclavage avait duré dix-huit ans. [illegible], et de cette ville il se rendit seul à Paris, où il arriva par le coche d'Auxerre, le 24 Janvier 1817, après trente-neuf ans d'absence.

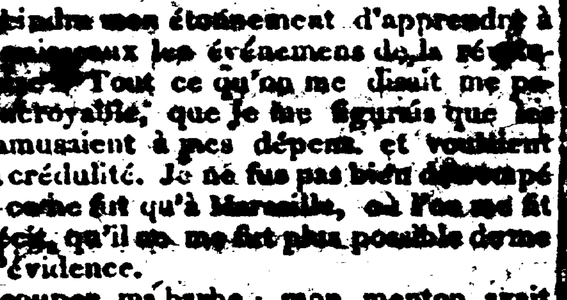

Ventes Publiques.

Notes des ventes publiques

Qui se feront aujourd'hui et demain.

AUJOURD'HUI:

Par G W Boyd & Co. cotonnade, satinets, drap de baleine, comestibles et marchandises sèches, bleu; courtepointes, bas de soie et de coton, souliers prunelle, chapeaux, papier, habillements, aussi, genièvre, vin en caisses, sucre, savon &c. Plus: 5 paniers fayence.

DEMAIN:

Par T. Mossy, à l'encan, des marchandises et comestibles.

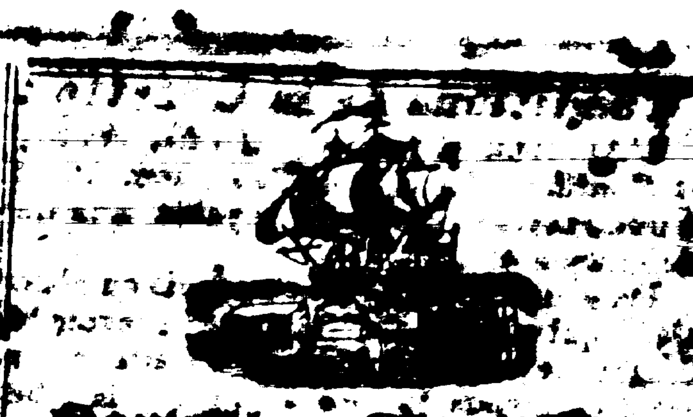

Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expéditions,

Aucun navire.

Expédiés Samedi.

Navire Louisiana, Olivas, Philadelphie, par P Toby

Brick Galatea, Pandely, Havre, par A Belloc & co

Brick Creole, Loring, Boston, par J A Merle & co

Goel Rights of man, Lure, Charleston, par J P Payson

Sloop Alabama Packet, Bay, [illegible]

Bateau à vapeur Fair Star, [illegible] passagers

Arrivé avant hier.

Barque David Canon, Hibbard, de Liverpool, à Benj. Booth & co—cargaison, 50 paniers 100 barillets peinture 5 rouleaux plomb en cable en fer, 738 jares et ballots fer, 50 ballots fer en plaques 81 do à cercles, 34 caisses ferblanc, 600 pièces toile d'emballage, 5 sacs cloux de cuivre, 2007 ballots fers à repasser et à cercles, 58 ballots fer en feuille, 80 do cercles en fer, plusieurs paniers, caisses &c. aux consignataires et à ordres.

Goëlette Josefa, Mestre, Campêche—cargaison 830 quintaux bois de teinture à F Tio, divers articles à ordre.

Bateau à vapeur America, Scott, St Louis, avec 2212 saumons plomb, 15 bls fourrures, 3 cs tabac, 2 bls cire à J Magee, 3710 saumons plomb, 82 bls idem en barres, 78 do plomb à giboyer, 50 do beurre, 27 do [illegible], 2 bls pêches au capitaine: 7 bds tabac à J W Breedlove, 1 do à J G Stevenson, 1 à J [illegible], 40 bls farine à M F Maher, 2 cs à J Coffee, à J Clyne & co, 312 bls pommes, 10 do cidre, 5 de patates à des passagers à bord—30 passagers.

Bateau à vapeur Lady of the Lake, Blanchard, du Bayou Sarah—cargaison: 607 balles coton à E Russell & Barstow, 35 à N Benoist, 1 malle [illegible] à Reynolds, Byrne & co, 2 ballots 2 jares à ordre, 2 rouleaux fil de carret à R Layton—10 passagers.

Bateau à vapeur Walk-in-the-Water, Vail, de Vicksburg—cargaison: 129 balles coton à Reynolds, Byrne & co, 100 à Wilkins & [illegible], 61 à A [illegible], 39 à L Millaudon, [illegible]—7 passagers.

Bateau à vapeur Louisville, Walker, La Fourche, avec 10 balles coton à [illegible].

Partis Dimanche.

Le remorqueur Grampus, avec le navire [illegible]

Le remorqueur Favorite, avec le Brick Creole pour Boston.

AVIS AU PUBLIC.

JEAN DE CARRES, docteur en Médecine et en Chirurgie des Collèges de Madrid et de Barcelone, ex-membre résidant de la ci-devant École et Société Médicale d'Émulation, de Bordeaux, &c. &c., a l'honneur d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans, que son intention est de s'y établir et d'y exercer sa profession. Il ose espérer que vingt-cinq années d'absence ne l'ont pas entièrement effacé du souvenir des personnes qui l'honoraient autrefois de leur confiance.

Une longue expérience dans le traitement des maladies des enfans [illegible] et dans l'art des accouchemens, acquise dans plusieurs Hospices de Maternité, tant en France qu'en Espagne, le met en état d'être utile à cette intéressante portion de la société.

Les personnes qui auront besoin de ses services, le trouveront chez lui, rue d'Orléans No. 71, le matin jusqu'à 9 heures, et l'après-midi depuis 3 jusqu'à 6.

6 octobre—3

LETTRES SUR LE [illegible]

4me. Livraison.

LA 4me. Lettre vient d'être imprimée et est déposée en ce moment aux lieux accoutumés, où l'on pourra également se procurer les 1ère, 2de, et 3eme.

La 1ère. Livraison en Anglais, se vend chez MM. Hotckiss, Orissan & Clark, libraires, et chez Mr. Wm. McKean.

AUX AMATEURS D'HUITRES.

EXCELLENT *Vin de Sauterne*, à vendre chez

A. Michoud,

2 oct [illegible] rue de la Levée No. 67

AVIS—150 Barrils de *New-Orleans mess Pork*, à vendre par

Legriel & Henry

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $5 50 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, quarante-quatre onces de pain pour un escalin.—Nouvelle-Orléans, 6 Oct 1827.

J. Roffignac, maire

6 Oct

LETTRES de change sur Boston, à vendre par J. A. Merle.